



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 37099

Texte de la question

M. Lionel Tardy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de maintenir l'enseignement des langues anciennes dans le secondaire. Bien qu'*a priori* peu utile directement, cet enseignement est en fait fondamental pour l'apprentissage de méthodes de travail, pour le développement de la rigueur logique ainsi que pour la culture générale des élèves. Depuis des années, les langues anciennes, principalement le grec et le latin, perdent du terrain et à terme, c'est toute la filière universitaire qui est menacée. Il lui demande donc ce qu'il compte mettre en oeuvre pour que les langues anciennes restent enseignées de manière significative dans le secondaire.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves de collèges et de lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disciplines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques, de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37099

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10603

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4915